

Territoires à vivre et paysages

Sélection bibliographique

Juillet 2016



Sommaire

1. Paysage comme projet politique.....	3
2. Législation, réglementation et planification du paysage.....	8
2.1 Législation - Réglementation.....	8
2.2 Planification.....	9
Pour une définition du paysage.....	12
3. Paysage et stratégie de développement territorial.....	14
4. Paysage et participation citoyenne.....	17
5. Paysages périurbains dégradés.....	21
6. Ouvrages de référence.....	25

1. Paysage comme projet politique

BERINGUIER Philippe, LELLI Laurent (dirs)

Paysages en réseaux (dossier)

Sud-Ouest européen, n°38, 2014

« Diverses lois au cours de ces dernières décennies ont impulsé un renouveau et densifié l'affluence du paysage sur la scène politique, sociétale et scientifique. Elles ont concouru à l'émergence de savoirs scientifiques et techniques tout comme de pratiques professionnelles renouvelés au regard des nouveaux impératifs d'amélioration des connaissances, de la transversalité des politiques publiques et de la formation et montée en compétences professionnelles que porte la politique du paysage à l'échelle nationale. Pour autant, les politiques du paysage impliquent une visée démocratique et nécessitent de nouveaux dispositifs pour partager une culture toujours inscrite à la croisée des regards, favorisant ainsi une prise de distance par rapport au monde confiné et traditionnel de l'art des jardins d'une part et du seul savoir expert de l'autre. Le paysage se serait-il démocratisé ? C'est une des questions posées par ce numéro spécial « Paysage en réseau(x) ». Cette évolution nécessaire a amené, parfois sans le dire explicitement, à organiser et promouvoir des formes de partage, de mise en débat des enjeux des paysages à des échelles locales qui s'appuient sur des modalités de médiation dont les réseaux font sans nul doute partie. Ces réseaux, interprofessionnels et interdisciplinaires, seraient dès lors un vecteur et l'un des passages nécessaires pour renforcer la territorialisation des politiques du paysage qui jusqu'alors restaient fortement centralisées. Ce numéro vise à nourrir cette réflexion, illustrée par de nombreux exemples pris pour l'essentiel dans le sud-ouest de l'Europe. »

<http://soe.revues.org/1538>

BRODOVITCH Michel, LEYRIT Christian

Paysage global et territoires. Actes des « Matinées du CGEDD », 7 mars 2012

Conseil général de l'environnement et du développement durable, 12 mars 2012

« Le paysage, n'est-ce pas l'instant fragile où les fragments sonores, visuels, olfactifs se lient à mes références et à mon état du moment pour constituer une perception d'ensemble ? Plus fondamentalement, le paysage est une « hypothèse de regard » sur ce qui nous entoure. Le paysagiste qui travaille pour le grand public a, avant tout, la responsabilité de faciliter non seulement ses gestes mais sa vie quotidienne. La mère de famille peut pousser, en toute tranquillité, sa voiture d'enfants sur un sol doux, dans une ambiance finement ombragée, mais en même temps quelques présences, mettons provisoirement inutiles, peuvent l'amener à s'interroger, passant ainsi de la rêverie à l'imaginaire, pour lesquels d'autres indices ou supports lui sont alors proposés.

Les actes de la conférence et les supports présentés par les intervenants durant cette cinquième conférence-débat organisée dans le cadre des matinées du CGEDD, ainsi qu'un reportage photographique sont disponibles. »

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/paysage-global-et-territoires-a1220.html>

CLEMENT Denis, CABRIT Jean-Luc, DOIZELET Marie-Pierre

Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action. Mission de conseil sur la politique nationale du paysage

Conseil général de l'environnement et du développement durable, rapport n°0083330-01, avril 2014, 116 p.

« Les paysages de France n'ont cessé de se transformer, tendant à se banaliser ou à se dégrader sans qu'apparaisse de réaction nationale. Même si beaucoup de projets urbains placent le paysage au coeur de l'aménagement, il n'en est pas de même sur la plus grande partie du territoire. Des exemples réussis d'aménagement ouvrent la voie à la généralisation de pratiques nouvelles. Le rapport analyse les raisons de la situation et formule des propositions d'action pour renverser la tendance. Il invite à mettre en oeuvre un plan national du paysage dont l'élaboration pourrait s'appuyer sur ces propositions et qui serait à même de mobiliser les acteurs publics, sans dépense supplémentaire ni évolution réglementaire. Les propositions d'action sont structurées autour de quatre axes: faire comprendre que le paysage est un outil de l'aménagement; développer une culture du paysage; mieux composer avec le paysage dans la planification spatiale et dans les projets d'aménagement opérationnel; réaffirmer la place du paysage parmi les grandes politiques nationales. L'adoption du projet de loi sur la biodiversité est l'occasion d'inscrire la politique du paysage comme composante du développement durable. L'élaboration d'un plan national du paysage pourrait accompagner la nouvelle loi et démontrer l'engagement de la France. »
http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008333-01_rapport.pdf

Voir aussi : **Une mission dédiée aux paysages de France** (dossier). Les Echos CGEDD, n°74, octobre 2014, pp. 5-9

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Echos74_web_cle697a4d.pdf

COLLECTIF

Le patrimoine territorial en projet

Paris : Gallimard/FNAU, 2015, 143 p. (Coll. Points FNAU, n°5)

« Le patrimoine est aujourd'hui partout, au fondement même de l'identité des territoires. Qu'est-ce que le patrimoine aujourd'hui ? Ce concept français, élaboré au XIXe siècle et exporté à l'étranger, a considérablement évolué, recouvrant d'autres réalités que le simple bâti – espaces du quotidien (lieux de travail, habitat, quartiers...), pratiques sociales et culturelles, milieux naturels... – et s'articulant autour d'une réglementation également soumise à moult transformations. Cet ouvrage se propose de guider les élus dans leur approche du patrimoine territorial en mettant à leur disposition une méthode composée de quatre grandes étapes: identification et connaissance, appropriation, confrontation avec les dynamiques sociales, économiques, urbaines et spatiales, transmission au public. Cette méthode est illustrée de nombreux cas pratiques relevés en France (Saint-Étienne, Amiens, Reims, Bordeaux, Besançon, Dunkerque, Le Havre, Saint-Nazaire, Marseille, Orléans, Martinique...) et assortie d'un débat entre élus autour de la démarche visant à la reconnaissance par l'Unesco d'un élément patrimonial."

Cote ALN 01-AT00-82154

CONSEIL DE L'EUROPE

Facettes du paysage : réflexions et propositions pour la mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage

Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2012, 309 p.

« Présentation des aspects soulevés par la Convention européenne du paysage pour : les espaces périurbains et suburbains ; les routes ; les allées d'arbres ; les méthodes d'étude du paysage local ; l'éducation au paysage à l'école ; la formation des paysagistes ; le paysage et l'éthique. »

Cote CETE Méditerranée 17343 / Cote DREAL Midi-Pyrénées AME6097

CONSEIL DE L'EUROPE

Paysage et développement durable : les enjeux de la convention européenne du paysage

Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2006, 227 p.

« La convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, adoptée le 20 octobre 2000, a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Premier traité international englobant le paysage européen sous tous ses aspects, elle porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains et concerne aussi bien les paysages remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. L'ouvrage, réalisé à partir des rapports des experts du Conseil de l'Europe, examine certains aspects essentiels de la convention dans une perspective de développement durable concernant pour le paysage : les approches sociale, économique, culturelle et écologique ; le bien être individuel et social ; l'aménagement du territoire : les instruments novateurs ; l'identification ; la qualification et les objectifs de qualité ; la sensibilisation, la formation et l'éducation ; les politiques, les programmes internationaux et les paysages transfrontaliers ; la participation du public. »

Cote ALN 60575

DAVODEAU Hervé

Le paysage a-t-il imposé sa loi ? (dossier thématique)

Projets de paysage, n°9, 20 décembre 2013

« 20 ans après, le paysage a-t-il imposé sa loi ? Les contributions apportent une réponse très mesurée à la question posée... Plusieurs auteurs questionnent l'action paysagère au risque de l'écologisation des politiques publiques. Comment éviter en effet que le paysage ne se réduise à n'être qu'un volet des politiques environnementales ? La loi de 1993 et la CEP opposent à ce repli une ambition plus grande et plus belle : l'amélioration des qualités du cadre de vie ordinaire des populations. Pour atteindre cet objectif, le paysage semble aujourd'hui acquérir moins un statut de finalité de l'action que d'outil pour « penser la ville par le paysage » (Masbounji, 2002) ou « penser le territoire par le paysage » (Mairie Conseils, 2011). Le projet de paysage renvoie aujourd'hui moins à une image idéale à atteindre par l'aménagement qu'une démarche collective pour ménager des territoires à partir de leurs qualités perçues et vécues. »

http://www.projetsdepaysage.fr/n_9_le_paysage_a_t_il_impos_sa_loi

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT PAYS DE LA LOIRE

Paysages, tous acteurs! Recueil des actes du séminaire des 9 et 10 janvier 2014 à l'AgroCampus Ouest d'Angers

Nantes : DREAL Pays de la Loire, 2015, 112 p.

« Journées organisées autour de trois plénières : L'évolution du contexte législatif national et européen ; Paysage, perceptions et représentations ; Le paysage dans le projet de territoire et de six ateliers : Paysage et dispositif réglementaire ; Paysage et publicité ; Plans de paysage et charte paysagère, objectifs et retours d'expériences ; Les paysages et les arts ; Paysage et économie ; Paysage et trame verte et bleue, quels apports mutuels ? ; Paysage et agriculture, quels outils ? »

Téléchargez les actes : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SeminairePaysagestousacteurs-actesv11.pdf>

Voir aussi l'ensemble des interventions : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-seminaire-paysages-tous-acteurs-publication-des-a2297.html>

FORTIER-KRIEGEL Anne, BRILLET Bernard, DORIAN Claude

Connaître le paysage et en reconnaître la valeur

Rapport CGEDD n°007397-01, février 2011, 102 p.

« Ce rapport a pour fil conducteur, dans une approche développement durable, la nécessaire prise en compte des dimensions sociétales attachées au paysage. Il fait le point des acquis des politiques paysagères et esquisse de nouvelles pistes afin de les rénover. Ses deux premiers chapitres rappellent l'histoire des réflexions, des études, des actions engagées, celle de la formation des institutions tant au plan législatif, qu'à celui de l'état des forces vives dont nous disposons. Une troisième partie aborde la question de la pratique du projet d'aménagement. Une dernière partie regroupe dix recommandations pratiques pour moderniser la politique du paysage, incluant une vue transverse sur l'ensemble des politiques publiques dans le but de réinvestir le cadre de vie dans les missions et les actions opérationnelles. »

http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/007397-01_rapport.pdf

Cote CDU 80162

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Convention européenne du paysage. Mise en œuvre en France Mars 2007, 36 p.

« La Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence, est entrée en vigueur dans notre pays le 1^{er} juillet 2006 et a été publiée au Journal officiel le 22 décembre 2006 [...]. La convention propose une définition précise du paysage, et lui donne une véritable dimension juridique. Elle définit également les termes de «politique du paysage» et d'«objectifs de qualité paysagère» et engage à développer les politiques du paysage simultanément sur trois registres, la protection, la gestion et l'aménagement. Enfin, la Convention de Florence regarde le paysage comme un principe directeur pour l'amélioration de la qualité de vie des populations, ce qui impose que ces dernières participent à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques. »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_brochure_convention_paysage.pdf

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le plan de paysage : Agir pour le cadre de vie

La Défense : MEDDE, 2015, 24 p.

« La qualité du cadre de vie est un enjeu majeur, aussi bien pour l'épanouissement des individus et de la société que pour l'attractivité des territoires. Le plan de paysage est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Outil de présentation de la démarche et de sa méthodologie, cette brochure met en avant les témoignages d'acteurs de plan de paysage : paysagistes, urbanistes, animateurs de plans et élus. »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/14199_plan-paysage_DEF_08-01-15_light.pdf

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

1000 paysages en actions

« Ségolène Royal a lancé le 25 septembre 2014, un plan d'action national en faveur des paysages. Pour connaître les actions partout en France, savoir où se mobilisent les énergies sur le territoire, un grand recensement des actions en faveur des paysages a été lancé en avril 2015. Ce recensement concerne cinq grands domaines : Éduquer et sensibiliser au paysage ; Planifier en

concertation ; Aménager les espaces ruraux, urbains et périurbains ; Conjuguer transition énergétique et conception paysagère ; Associer agro-écologie et gestion paysagère »
<http://www.1000paysages.gouv.fr/>

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Grand Prix national du Paysage

Dossier de presse, 18 mai 2016, 11 p.

« Le Grand prix national du paysage 2016 revient à l'agence de paysagistes Folléa Gautier. Avec l'appui du conseil régional de la Réunion, ils ont réussi à définir des orientations paysagères ambitieuses pour la côte ouest de l'île et à les concrétiser dans les franges urbaines de la commune de Saint-Paul. Les aménagements réalisés autour de l'autoroute ont permis aux réunionnais de se réapproprier leurs lieux de vie : doublement de la chaussée royale pour accueillir des voies piétonnes et un trafic routier apaisé, création de cheminements doux pour relier la ville à des sites naturels, récréation de milieux humides et restauration de la biodiversité. »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Grand_Prix_national_du_paysage.pdf

RAYMOND Richard, LUGINBUHL Yves, SEGUIN Jean-François, CEDELLE Quentin, GRARE Hélène, FRANCHI Aurélie (coord.)

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - DGALN

Les Atlas de paysages : méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages

La Défense : MEDDE-DGALN, 2015, 115 p.

« Les Atlas de paysages visent à identifier, qualifier et caractériser tous les paysages d'un territoire, qu'ils se rapportent à des parties de territoire urbaines, périurbaines, rurales ou naturelles, des plus remarquables aux plus dégradées. Après vingt ans d'expériences, la méthode pour l'élaboration des atlas de paysages vient d'être actualisée. Cette publication comprend, en annexe, la liste des Atlas de paysages publiés. »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Methode_Atlas_des_paysages_2015-francais_version_web_cle7f9e61.pdf

Cote ALN 03-PAY02 - 80906

2. Législation, réglementation et planification du paysage

2.1 Législation - Réglementation

Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques. JORF n°7 du 9 janvier 1993 page 503

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000541949&categorieLien=id>

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. JORF n°29 du 3 février 1995 page 1840

« Inclut l'amendement Dupont (Article L 111-1-4 du Code l'Urbanisme) sur les entrées de villes et l'intégration des plans de paysage aux documents d'urbanisme. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000551804&categorieLien=id>

Convention européenne du paysage

Série des traités européens - n° 176, 20 octobre 2000

<http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168008062a>

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention européenne du paysage. Rapport n° 361 (2004-2005) de M. Jean PUECH, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 1er juin 2005

<http://www.senat.fr/rap/l04-361/l04-3611.pdf>

Décret n° 2006-1643 du 20 décembre 2006 portant publication de la convention européenne du paysage, signée à Florence le 20 octobre 2000 (1). JORF n°0296 du 22 décembre 2006 page 19375

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EA6524BE6C969BE44ACFA844D4AB3DC.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000000641838&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000000006658

Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : dossier législatif

« Le chapitre 2 (articles 33 à 36) contient les mesures foncières et d'urbanisme et met en place une politique graduée d'outils facilitant la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité sur les terrains agricoles et naturels sans avoir à recourir à leur acquisition.

Le titre VI (article 69 à 73), consacré au paysage, se divise en deux chapitres.

Le chapitre 1er (articles 69 à 71) relatif aux sites inscrits et classés vise à renforcer l'efficacité et la lisibilité de la politique de protection des sites.

Le chapitre 2 (articles 72 et 73) vise à compléter l'actuel titre Paysage du code de l'environnement qui ne traite aujourd'hui du paysage que de façon partielle. »

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl14-359.html>

Code de l'Environnement (version consolidée au 1 juillet 2016)

Partie législative - Titre V : Paysages (Articles L350-1 à L350-2)

Partie réglementaire - Titre V : Paysages (Articles R350-1 à R350-15)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D875A449C5DAD65C8734B2B471B6F459.tpdila16v_1?cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20160706

DURAND Marie-Hélène

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Vademecum du droit du paysage

Paris : Direction de la nature et des paysages – Bureau des paysages, décembre 2007, 110 p.

« Ce rapport de stage, qui se veut avant tout un outil de travail opérationnel, s'attache à faire le point sur l'ensemble des dispositions en vigueur relatives au paysage, en droit international, communautaire et national. »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_vademecum_droit_paysage_2007.pdf

2.2 Planification

BUYCK Jennifer

Le paysage comme vecteur de projet métropolitain : le cas du SCoT de l'agglomération de Montpellier

Cahiers thématiques, n°9 Paysage, Territoire et Reconversion, 2009, pp.79-95

« La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), adoptée en janvier 2000, a mis en place un nouvel outil de planification spatiale, le Schéma de Cohérence Territoriale, communément appelé le SCoT. Cinq années de pratique se sont écoulées donnant aujourd'hui matière aux premiers retours d'expérience. Après avoir rappelé les objectifs et enjeux d'un SCoT, et ce notamment par rapport à ceux de son prédécesseur le Schéma Directeur (SD), il conviendra de faire un bref état des lieux des avancées des projets de SCoT en concentrant l'aire d'étude auprès des principales métropoles. Quelle valeur prend le paysage dans les processus de projet présentés ? Est-il un objet à protéger ou semble-t-il être un agent actif du projet ? Devant un bilan timide, le SCoT de l'agglomération de Montpellier, rejoint de près par ceux des villes-centres de Rennes et Bordeaux, fait figure de proue. Il s'appuie en effet sur un diagnostic paysager exhaustif pour définir son projet de reconversion métropolitaine et en justifier les orientations. L'approche paysagère semble être un élément moteur tant de la qualification que de la fabrication du territoire. »

Pour consulter cette revue, contactez le CRDALN

CERTU

PLU fiches 1-2-5-6 - thème paysage

Lyon : Certu, 2 mars 2010

« Série de Fiches de cas concernant la thématique du paysage et des coupures vertes. Il s'agit notamment des Fiches de cas n°1 et 2 (portant sur Villers au tertre), n°5 (Criel sur Mer) et n°6 (St Nicolas d'Alhiermont).

Détails du pack en téléchargement gratuit :

- Pj 1 (plu) - un padd de petite commune fondé sur une politique paysagère forte
- Pj 2 (plu) - un secteur d'extension urbaine dans le centre bourg
- Pj 5 (plu) - prise en compte des composantes paysagères dans le plu
- Pj 6 (plu) - prise en compte des coupures vertes dans le plu

<http://www.certu-catalogue.fr/fiche-de-cas-plan-local-d-urbanisme-plu-theme-paysage.html>

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Paysage et plans locaux d'urbanisme : quelles attentes de l'Autorité environnementale ?

Marseille : DREAL PACA, 2015, 20 p.

« L'Unité Evaluation Environnementale de la DREAL PACA est amenée à élaborer des avis pour l'Autorité environnementale sur de nombreux PLU. Elle a recueilli les interrogations des collectivités locales sur le traitement du volet paysager du PLU, de ses enjeux, de sa préservation. Elle considère que le paysage est un levier intégrateur pour penser le projet territorial et sa traduction opérationnelle : le plan local d'urbanisme et son évaluation environnementale [...]. Ce document doit permettre avant tout d'instiller le principe que la prise en compte du paysage est structurante pour l'élaboration d'un projet de territoire durable, et que l'analyse paysagère, en permettant au plus grand nombre de s'approprier le projet local, favorise la participation citoyenne pour répondre à une question commune : quel cadre de vie respectueux de l'environnement voulons nous ? »

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaqueette_DREAL_PACA_A4_20_internet_cle28b911.pdf

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE-DE-FRANCE / CLUB PAYSAGE

Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges de SCOTS, PLU et carte communale

Paris : Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France, avril 2013, 28 p.

« Rénover ou concevoir un nouveau quartier, agrandir un hameau, créer une voie nouvelle ou implanter un nouvel équipement sont, chacun à leur manière, des actes qui créent de nouveaux paysages. L'élaboration d'un document d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible de poser les bases d'une stratégie de reconquête des paysages de qualité. Le paysage peut alors devenir le moteur de l'attractivité future du territoire. »

http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012-Guide_CCTP_PLU_paysage_visuels-28P-version24mai2013_cle1ba8c1.pdf

ISABAL Marine

Évaluation du volet Paysage du SCoT : cas du Pays Rochefortais

Mémoire d'ingénieur Sciences agricoles, Agrocampus Ouest, septembre 2013, 50 p.

« Le paysage est un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. Les documents de planification urbaine, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale, prennent en compte le Paysage dans leurs orientations. Ils permettent de décliner la protection et la valorisation du paysage à des échelles plus fines (Agglomération, Commune, Opération d'Aménagement). L'évaluation de ces documents est l'occasion de vérifier si le paysage est bien pris en compte dans les politiques publiques d'aménagement. Dans le cas du Pays Rochefortais, la mise en place d'indicateurs de suivi permet de faire un premier bilan sur l'impact du SCoT sur les Paysages et ses traductions opérationnelles. Enfin, elle permet de soulever des nouveaux enjeux liés au contexte réglementaire, ou aux nouveaux projets de territoire et de proposer des pistes pour améliorer le suivi du SCoT et son appropriation par les acteurs du territoire. »

<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00874704>

LABAT Didier

Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale. Essai d'évaluation de la politique paysagère du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux

Thèse Architecture, aménagement de l'espace, AgroParisTech, 2011, 443 p.

« La construction du projet de territoire dans les documents d'urbanisme procède d'une instrumentation de l'action publique pour répondre à des problématiques locales et systémiques. L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale métropolitain met en tension des rivalités d'intérêts. Pour mener à bien le projet, la recherche du consensus est la règle et limite ainsi sa dimension opérationnelle. Dans ce cadre d'interprétation, nous posons comme hypothèse que les politiques paysagères dans les documents d'urbanisme, ne sont pas le plus souvent suffisamment définies pour être mises en œuvre avec efficacité et atteindre leurs objectifs. En adoptant une démarche d'évaluation de la politique paysagère comme outil d'analyse de l'action publique, nous proposons d'analyser l'intervention du SYSDAU dans son schéma directeur de 2001. Cette évaluation suit quatre étapes : une analyse historique, une reconstitution des théories d'action, l'analyse de la compatibilité entre le schéma directeur et trois plans locaux d'urbanisme, et enfin, l'identification de la perception paysagère des populations. Les résultats permettent d'identifier l'efficacité des orientations paysagères, mais également leurs limites. La démarche d'évaluation vise non seulement à traduire l'impact de la politique paysagère du schéma directeur de 2001, mais également à comprendre les mécanismes de réussite ou d'échec des orientations. Les résultats montrent que le paysage constitue un outil de mobilisation et de légitimation de l'action publique, et révèle l'importance de la démarche paysagère dans les documents d'urbanisme. Nous pouvons ainsi proposer aux acteurs une évaluation de leur politique paysagère selon une démarche ex-post, pour identifier des leviers ou des pistes d'action et améliorer la formulation des politiques paysagères des SCOT à venir. »

<https://tel.archives-ouvertes.fr/pastel-00874783>

LAMBERT Sandrine

La méthodologie des Atlas de paysages, un outil d'aide à la qualification des franges bâties rurales ? Étude de cas sur les Pays de la Loire

Mémoire d'ingénieur Sciences agricoles, Agrocampus Ouest, 2014, 40 p. + ann.

“Aujourd'hui, les extensions urbaines sont une problématique majeure du paysage dans l'espace rural. Ces extensions font disparaître l'espace et les trames agro-naturelles qui constituent une facette de l'ancrage des bourgs dans leur contexte territorial, pourtant plébiscitées par les habitants. Afin de mieux les intégrer, on peut notamment s'intéresser à une meilleure qualification et gestion leurs franges bâties. Les outils de planification sont les plus adaptés pour ce faire mais cependant ne les traitent pas spécifiquement. Parmi ceux-ci, les Atlas de paysages sont des outils de connaissance qui ont pour visée de qualifier au mieux les paysages à l'échelle du grand territoire (départementale, régionale) selon la définition de la convention européenne : une description du paysage figé, de son volet sociologique et de ses évolutions. Ils sont basés sur une méthodologie élaborée pour la première fois en 1994 puis réactualisée en 2004 et 2009. Il s'agit ici de décliner cette méthodologie de qualification d'un paysage en un outil de planification cartographique des franges bâties d'un bourg, afin de faciliter leur prise en compte dans les outils de planification intercommunaux (PLUi).”

<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01072165/>

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'EGALITE DES TERRITOIRES

Loi Alur : Le paysage dans les documents d'urbanisme

Fiche ALUR, juillet 2014, 7 p.

« Vingt ans après la loi « paysages », la loi Alur vient renforcer méthodologiquement la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, consolidant ainsi la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, en particulier à travers les « objectifs de qualité paysagère » qu'elle introduit. »

http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_paysage_et_documents_d_urbanisme.pdf

SEGUIN Jean-François

Fiches "SCoT et paysage"

Gridauh, Fiches « Écriture du SCoT », décembre 2013

« Ces six fiches synthétiques présentent respectivement : une définition de la notion de paysage ; la législation ; le périmètre d'un Scot appliqué au paysage ; le rapport de présentation ; les projets d'aménagement et de développement durables et paysage le paysage et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

<http://www.gridauh.fr/actualites/fiche/nouvelles-fiches-scot-et-paysage/?cHash=cb5a01e10494a01a759e24333a374876>

Pour une définition du paysage

BARRIERE Olivier

Le paysage façonné par le droit, entre la rationalité du droit positif et l'empirisme culturel juridique

VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 14, septembre 2012

« Le paysage en tant que produit d'une représentation sociale est le résultat d'actions naturelles et humaines, une sorte d'alchimie socio-physico-biologique dans laquelle la régulation juridique intervient fortement. Ainsi peut-on voir le paysage formé par le droit, particulièrement celui, transversal, de l'environnement, avec celui de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le droit positif français façonne le paysage dans un contexte d'appropriation, d'actions publiques d'aménagement et de projets collectifs, favorisant le passage d'un droit du paysage à un droit au paysage par le biais de l'intérêt paysager. Cependant, les normes codifiées et les instruments juridiques issus de politiques publiques sont adoptés et pris au sein d'un contexte paradigmatique suffisamment évolutif pour atteindre une patrimonialisation du paysage, quoiqu'imparfaite. En intégrant dans l'analyse en guise d'illustration l'exemple des Amérindiens Wayana, situés dans le contexte du département d'outre-mer de la Guyane, une autre dimension s'ouvre et des interrogations se posent. La cartographie participative de la territorialisation réalisée auprès des acteurs locaux sur support de photographies satellitaires permet une mise en parallèle de l'endogène au national. On touche là au point sensible de l'apposition de paradigmes juridiques différents, d'un côté celui du droit commun (positif), de l'autre celui d'un droit plus endogène, issu de spécificités sociales culturelles et éco-géographiques.

<http://vertigo.revues.org/12482>

BENOIT Lilian

Le paysage comme milieu : la Convention européenne du paysage à l'heure de son approbation par la France

Environnement et Développement durable, n° 12, décembre 2004, étude 19, 13 p.

« L'Assemblée nationale a adopté le 12 octobre 2004 en première lecture le projet de loi autorisant l'approbation de la Convention européenne du paysage signée à Florence le 20 octobre 2000 sous l'égide du Conseil de l'Europe. La question de la compatibilité des dispositions internes existantes, notamment celles concernant les directives de protection et de mise en valeur des paysages, avec ce texte profondément original et novateur se pose. »

Pour consulter ce document, contactez le CRDALN

CAUQUELIN Anne

L'Invention du paysage (4^e ed.)

Paris : PUF, 2013, 160 p. (Coll. Quadrige)

« Analyse historique de la notion de paysage : Qu'est ce qu'un paysage ? Comment cette notion est-elle apparue ? Quels sont ses relations avec l'art ? Comment évolue-t-elle ? »

Cote CDU 79816

GAUCHE Evelyne

Le paysage à l'épreuve de la complexité : les raisons de l'action paysagère

Cybergeog : European Journal of Geography - Environnement, Nature, Paysage, document 742, mis en ligne le 03 octobre 2015

« La multiplicité des approches du paysage et la polysémie du terme témoignent de la complexité

de la notion. Le positionnement adopté dans cet article considère que ces différentes approches révèlent et représentent différentes dimensions d'un même objet, dimensions qui s'articulent de façon systémique, faisant du paysage un *complexe* : le *complexe-paysage*. Il est donc proposé ici une *mise en complexe* - soit une *complexion* - du paysage, considéré comme un *objet multidimensionnel*, aux dimensions en interactions permanentes : dimensions matérielle, idéale et praxéologique, le paysage étant à la fois objet matériel, objet de représentations et objet d'action. Ainsi, après une explicitation de la notion de complexe-paysage, puis des trois sous-systèmes qui le composent, ce texte mettra en évidence son caractère opératoire et fonctionnel à l'aide de l'exemple européen, en montrant comment il permet de comprendre, dans l'interaction, la logique de construction de l'action paysagère en Europe. »

<http://cybergeog.revues.org/27245>

GUTTINGER Philippe

Approche du paysage en droit français

Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, 2007, n°84-85, pp. 12-60

« L'étude des corrélations entre règles juridiques d'hier et d'aujourd'hui et types de paysage reste à faire. Toutefois, le couple «droit et paysage» peut susciter une réflexion plus théorique de la part des juristes. Dans un premier temps, nous examinerons la question de la définition juridique du paysage, puis celle de sa qualification juridique, question délicate car la catégorie juridique «patrimoine commun» n'est guère satisfaisante. Dans un second temps, seront évaluées les tensions internes qui se manifestent dans le droit du paysage. Appropriation privée, appropriation publique et appropriation collective sont en effet susceptibles de s'exprimer dans un même espace. Nous verrons comment, en droit français, est juridiquement pris en compte le désir d'appropriation collective du paysage mis en exergue par le Conseil de l'Europe dans sa Convention européenne du Paysage »

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01201151/document>

3. Paysage et stratégie de développement territorial

L'Atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine (site internet)

DRIEA Ile-de-France, CAUE 92, août 2015

« Premier Atlas de paysages spécifiquement urbain en France, c'est aussi l'un des premiers à comporter des éléments de prospective s'appuyant sur la dynamique des projets en cours et spécifiquement ici ceux des gares du projet du Grand Paris Express.

Il précède celui de Seine-Saint-Denis (en cours) et du Val-de-Marne (à venir) montrant la complexité du travail d'analyse paysagère en ces territoires de grande densité urbaine de la petite couronne parisienne. »

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-atlas-des-paysages-et-des-projets-urbains-des-a4866.html>

Bouquet d'expériences sur l'approche paysagère des projets territoriaux

Mairie-conseils, 13 avril 2016

« Les expériences rassemblées dans cette liste présentent les solutions imaginées par des collectivités souhaitant prendre en compte la dimension paysagère dans leur projets territoriaux pour préserver et mettre en valeur leur identité. »

<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCBouquetExperience/BouquetExperience&cid=1250266748978>

Carnet de territoire. Le Beaujolais

CAUE Rhône Métropole, juin 2016, 160 p.

« Au nord de Lyon, entre plaine de la Saône et vallée de la Loire, le Beaujolais dessine une série de paysages nés de l'expression de la géologie et du relief, sublimés par l'agriculture, l'architecture et la culture de ses habitants. Son patrimoine, ses terroirs et la qualité du cadre de vie offerte par ses paysages font l'attractivité résidentielle, économique et touristique du Beaujolais.

Soumis à une pression urbaine grandissante et à de profondes mutations du monde agricole, le Beaujolais arbore de nouveaux visages et fait face à des défis de taille : maîtrise du développement urbain, valorisation des filières agricoles et sylvicoles, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, promotion touristique, vitalité des centres, qualité de l'habitat contemporain, etc. Autant d'enjeux sur lesquels le CAUE Rhône Métropole porte un regard en s'appuyant sur le paysage, clé de la singularité des lieux. Une nouvelle entrée pour comprendre et agir. »

<http://fr.calameo.com/read/000958475adf95f1a3509>

Voir aussi : **Dossier thématique « Paysage » de la FNCAUE**

<http://www.fncaue.com/dossiers-thematiques/paysage/>

DAVASSE Bernard, HNERY Dominique

Le paysage au coeur des projets de territoire

Dossier n°1 du Réseau Aquitain du Paysage (RAP). Journée inaugurale du 23 mai 2013. avril 2015, 12 p.

« Les questions paysagères sont aujourd'hui associées à une volonté, plus ou moins clairement exprimée, de gérer, de ménager et d'aménager, en tous lieux et à toutes les échelles, les formes visibles de l'environnement et du cadre de vie de nos sociétés. Les démarches mises en œuvre

dans ce contexte ont pour caractéristiques communes de mobiliser un paysage qui n'est plus seulement un objet visé par les politiques, mais aussi un outil pour mener à bien des projets concertés de territoire. Ce dossier s'interroge donc sur le rôle que joue, ou que peut jouer, ce paysage-outil dans l'émergence de projets de territoire partagés. »

http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_RAP_1-final_1_cle75cfd7.pdf

KEMPF Mathilde, LAGADEC Armelle

Engager une démarche d'urbanisme et de paysage

Mairie-conseils, 21 juin 2016, 40 p.

« Ce document s'appuie sur un panel de témoignages de territoires intercommunaux recueillis par Mairie-conseils ces dernières années. Il propose des pistes aux élus qui souhaitent s'engager dans une démarche d'urbanisme, en s'appuyant notamment sur le paysage : ce dernier favorise l'inscription des projets dans le territoire sur le long terme et facilite leur appropriation par le plus grand nombre. La gestion de l'espace reposant sur les particularités des paysages permet également la valorisation des économies locales, un facteur de réussite certain. L'approche paysagère s'inscrit dans une sobriété financière en optimisant l'existant : loin d'être une contrainte supplémentaire, cela devient un outil facilitateur, qui permet une vision transversale de l'ensemble des projets portés par la ou les collectivité(s) impliquée(s). Les nombreuses initiatives présentées dans ce document en attestent ! »

<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCPublication/Publication&cid=1250270983175>

Voir aussi : **Site du Réseau Paysage et Urbanisme durable** <http://www.mairieconseilspaysage.net/>

KIS Martine

Neuf conseils pour élaborer un plan de paysage avec les acteurs du territoire

Le Courrier des maires et des élus locaux, n° 290, mai 2015, pp. 56-57

« Démarche volontariste de la collectivité, le plan de paysage fixe des objectifs et un programme d'actions en matière de paysage, en lien avec les documents d'urbanisme. Il implique une mise en cohérence des aspirations de la population et des principaux acteurs de l'aménagement du territoire et du paysage. »

<http://www.courrierdesmaires.fr/52269/neuf-conseils-pour-elaborer-un-plan-de-paysage-avec-les-acteurs-du-territoire/>

PERRIN Coline (coord.)

Un littoral sans nature ? L'avenir de la Méditerranée face à l'urbanisation

Rome : Ecole Française de Rome, 2013, 349 p.

« Cet ouvrage analyse les enjeux de gestion des espaces agricoles et naturels menacés par l'urbanisation sur le Littoral méditerranéen. La comparaison d'études de cas situés en Espagne, en France, en Italie, en Albanie, en Grèce et en Tunisie montre la transformation des paysages agricoles et naturels, les jeux d'acteurs qui les sous-tendent et les défis que leur urbanisation engendre pour l'aménagement. Après une période de tolérance des constructions et d'aménagements intensifs, les pouvoirs publics et la société civile prennent conscience que la préservation de l'agriculture et de la nature se justifie d'un point de vue paysager, social, productif et environnemental. Pourtant, leur protection se heurte à la pression de l'urbanisation et du tourisme balnéaire qui demeurent les principaux moteurs du développement économique. Face à des mesures de protection réglementaires délicates à mettre en oeuvre, d'autres voies de

valorisation des espaces agricoles et naturels sont envisagées mais elles n'ont pour l'instant qu'un impact limité. Au-delà des villes et des implantations balnéaires, l'attention portée dans cet ouvrage aux espaces agricoles et naturels invite à repenser la gestion du littoral méditerranéen en relation étroite avec ses arrière-pays. »

Cote : ALN 01-LIT00-81959

RUIZ Julie (dir.), DOMON Gérald (dir.)

Agriculture et paysage. Aménager autrement les territoires ruraux

Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2014, 334 p.

« L'intérêt croissant porté aux paysages constitue une nouvelle avenue pour le développement des territoires ruraux. Largement créés par l'agriculture, les paysages ruraux sont cependant marqués par une uniformisation, souvent interprétée comme une dégradation. Comment aider à façonner l'avenir de ces paysages afin qu'ils deviennent un moteur de nouvelles dynamiques de développement rural ? En faisant appel à des chercheurs d'un ensemble de disciplines complémentaires (aménagement, écologie, agronomie, économie) et à des professionnels porteurs d'initiatives nouvelles sur le terrain, ce livre apporte une lecture inédite dans un domaine de recherche d'une importance considérable pour l'avenir. »

Cote CETE Nord-Picardie 4-181

VOISIN Lolita

La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, un enjeu stratégique de territorialisation ? Réflexions en Loire Moyenne : Blois, Nevers, Saumur

Thèse Architecture, aménagement de l'espace. Université François Rabelais - Tours, 2013, Tome1, 416 p.

« Le paysage est devenu progressivement en France un objet de politiques nationales mais aussi locales. Pourquoi les acteurs publics locaux mobilisent-ils le paysage pour parler de et penser leur territoire ? Est-ce seulement le fruit d'une traduction descendante d'injonctions venues de l'Etat ? La thèse montre comment le paysage participe parfois à une stratégie de projet spécifique et singulière, dans un processus de reterritorialisation. L'analyse s'appuie sur l'étude de trois villes moyennes de la vallée de Loire, Blois, Nevers et Saumur. La méthode croise plusieurs disciplines issues de la géographie, de l'analyse paysagère mais aussi de la sociologie des organisations ou encore de la philosophie. La thèse apporte ainsi de nouveaux éléments sur la manière dont le paysage est appréhendé localement, s'il peut répondre à une stratégie organisée et s'il porte d'autres objectifs plus sectorisés. La recherche ouvre finalement sur une question d'actualité qui mérite d'être interrogée : quelle est la part politique du paysage ? En quoi la prise en compte du paysage favorise de nouveaux modes de définition de territoires ? Cette réflexion amène conjointement à interroger l'évolution politique des territoires, notamment le rôle politique des communautés d'agglomération. »

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01054473>

4. Paysage et participation citoyenne

COLLECTIF

Les apports des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour la mobilisation et la participation des populations dans la mise en oeuvre des politiques de paysage par la DREAL des Pays de la Loire. Dossier de synthèse

Nantes : DREAL Pays de la Loire, 2013

« Dans le cadre de la réalisation d'un atlas des paysages de l'échelle régionale, la DREAL a souhaité compléter son approche par une démarche participative via les NTIC. Elle a donc chargé une équipe d'élèves ingénieurs en Master 1, spécialité paysage en formation à l'Agrocampus Ouest - Centre d'Angers de réaliser une étude ayant pour principal objectif de proposer une démarche opérationnelle de participation des populations dans la mise en oeuvre des politiques de paysages via les NTIC. Ce rapport, résultat de leur travail, s'organise en trois temps. Après une définition et une analyse du contexte de la commande incluant la terminologie, la réglementation et les outils concernant la participation et les NTIC, une analyse des documents de paysage en France et en région Pays de la Loire est effectuée en précisant les échelles spatiales d'intervention et d'application pertinentes à la démarche. Enfin, la démarche opérationnelle proposée est détaillée et illustrée. Sont donc présentés l'étape préalable à l'innovation mise en place via une enquête et des entretiens pour connaître les dispositions de la population à participer ; la démarche générale combinant tous les différents types de participation et enfin en détail l'apport des NTIC dans la démarche participative à l'élaboration de l'atlas des paysages des Pays de la Loire. »

Documents téléchargeables sur le site du SIDE : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0516514/les-apports-des-nouvelles-technologies-de-l-information-et-de-la-communication-ntic-pour-la-mobilisa

GODART Marie-Françoise

Paysages, participation et expertise scientifique (dossier)

Belgeo, n°3, septembre 2015

« Ce dossier s'attache à répondre à la question de savoir comment saisir la portée réelle des apports scientifiques dans la gestion des paysages. »

<http://belgeo.revues.org/14261>

LABAT Didier Labat

L'identification des représentations habitantes au service de l'évaluation des politiques publiques de paysage

Articulo - Journal of Urban Research, special issue 4, novembre 2013

« Les politiques publiques de paysage sont conçues pour répondre aux attentes des populations et aux besoins des territoires. En prenant la Convention européenne du paysage comme référentiel d'action publique, l'analyse des représentations des habitants fournit un matériau utile pour l'évaluation des politiques publiques de paysage. À partir d'une expérimentation menée sur les documents d'urbanisme du territoire bordelais, nous proposons une lecture des représentations basée sur deux enquêtes exploratoires pour analyser l'utilité de la politique paysagère du schéma directeur de l'aire métropolitaine de Bordeaux. Au-delà des résultats d'une démarche sociologique, la rencontre avec des habitants nous conduit à nous interroger sur les modes de construction de cette utilité des politiques paysagères et des cadres participatifs actuellement mis en oeuvre en France. Il ressort de cette expérience, le constat de la nécessité de dépasser le cadre normatif de la

participation dans les procédures de planification stratégique pour répondre à l'impératif démocratique d'une gestion collective des paysages. »

<http://articulo.revues.org/2261>

LAZZARI Yvette (dir.), et al.

Participation créative et paysage. Vecteurs d'une gouvernance renouvelée

Presses universitaires Aix-Marseille Université, 2015, 184 p. (Coll. Espace & développement durable)

« La préoccupation de plus en plus marquée des populations pour la qualité de leur cadre de vie, la transformation de territoires habités et vécus par des projets de développement durable, interrogent sur la manière d'impliquer le public concerné dans des démarches réparatrices, initiatrices et anticipatrices, voire porteuses de changement dans un contexte de transitions (écologique, énergétique, urbanistique...). Parce qu'il renvoie au sensible, le paysage est concerné par les approches participatives, comme expression des formes à créer, conserver, valoriser, nécessitant de recueillir l'avis des populations, comme outil de médiation sociale, capable de rassembler différents acteurs pour débattre d'une action localisée ou d'un projet de territoire, et comme outil pour fonder des projets territoriaux de développement durable. Des initiatives innovantes de participation voient le jour, marquées par la présence d'acteurs engagés sur la scène de la concertation mais aussi par l'introduction de nouveaux thèmes de débats, la prise en compte de la conflictualité, l'ouverture au dialogue avec différentes composantes sociétales, l'évolution des positions et des solutions adoptées, voire la délégation de projets de puissance publique aux associations et populations. L'ouvrage plaide pour une valorisation de ces dispositifs participatifs qui favorisent le croisement des regards et des pratiques, le dialogue, la production de solutions originales. Il invite à une participation renouvelée, inspirée, créative in situ, où le citoyen serait acteur et moteur des transformations de la société. »

Pour consulter ce document, contactez le CRDALN

LAZZARI Yvette, BALU Hélène, CADORET Anne

Paysage et développement durable : à la recherche d'une participation créative.

Tome 1 - Participation créative : un concept opératoire ?- Mars 2014, 134 p.

Tome 2 - Expériences de participation citoyenne.- Mars 2015, 77 p.

Résumé et synthèse - Participation créative : un concept opératoire ?- Mars 2014, 8 p.

Aix en Provence : CERIC, 2015

« Ce projet a souhaité explorer les enjeux présents et futurs du lien entre paysage et développement durable, à travers deux axes de travail : une évaluation des expériences de participation dans le champ du paysage ainsi qu'une réflexion sur l'émergence d'une participation créative. Il s'agit de solliciter l'imaginaire et l'imagination des citoyens pour proposer des solutions comme forme nouvelle de participation favorable à la mise en œuvre à l'échelle territoriale de la Convention européenne du territoire (2000). L'objectif a été d'obtenir de meilleures décisions, fondées sur un apport de connaissances, prenant en compte les désirs et les opinions des individus, et faisant une large place aux idées novatrices ; des décisions qui sont donc susceptibles d'être mieux acceptées voire complètement appropriées. »

Documents téléchargeables sur le site du SIDE : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_TEMIS_0082141/paysage-et-developpement-durable-a-la-recherche-d-une-participation-creative-a-tome-1-participation-

LUGINBUHL Yves (dir.)

Biodiversité, paysage et cadre de vie : la démocratie en pratique

Paris : Victoires Editions, 2015. 286 p.

« Le Service de la recherche du ministère du Développement durable conduit depuis 1998 des programmes de recherche sur le paysage. Cet ouvrage présente les résultats des huit projets de recherche, financés dans le cadre du second appel à projets du programme Paysage et développement durable (PDD2), enrichis de l'éclairage de nombreux acteurs des politiques publiques du paysage en France. Accompagnant l'entrée en vigueur de la Convention européenne du paysage, les chercheurs, en prise avec les territoires, se sont penchés sur les processus d'évolution des paysages, l'évaluation de méthodes innovantes d'aménagement paysager, et sur les relations complexes entre paysage et mesures en faveur du développement durable: biodiversité, qualité de vie, représentation sociale, participation des habitants. Les milieux urbains et périurbains ont fait l'objet d'une attention particulière. »

Cote ALN 03-PAY00-82112

MARTY Pascal, LEPART Jacques, MATHEVET Raphaël

Le devenir des paysages : enjeux de la participation. In : Luginbühl Y., Terrasson D. (coords).

Paysage et développement durable. Versailles : Quae, 2013, pp. 207-218

Cote ALN 03-PAY00-76786

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT ET DE LA NATURE

Mon paysage au quotidien, une pratique ordinaire ?

Rapport de recherche MICA-ADESS-ESO, septembre 2014, 98 p.

« Ce rapport répond à une commande du Bureau des paysages du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) portant sur l'étude du corpus réuni à l'occasion du concours Mon paysage au quotidien, La France vue par ses habitants. Lancé à l'occasion de l'anniversaire de la loi « Paysage » (1993) en octobre 2013, ce concours photographique est destiné aux particuliers et aux scolaires. Il fait écho au concours national organisé en 1992 Mon paysage, Nos paysages, dont les résultats ont fait l'objet d'une analyse par la sociologue Françoise Dubost (1995). Vingt ans plus tard, les 8000 contributions collectées permettent d'apprécier l'évolution de la perception du territoire hexagonal. »

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mon-paysage-au-quotidien-une.html>

PARADIS Sylvie, LELLI Laurent

La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ?

Développement durable et territoires, Vol. 1, n°2, Septembre 2010

Cet article propose qu'une ingénierie de la participation appliquée au paysage puisse favoriser la sensibilisation de différents types d'acteurs à la définition et à la gestion des projets territoriaux pour accompagner la mise en oeuvre durable des politiques paysagères, sur la base de deux démarches opérées dans le Sud-Ouest de la France. Dans les Hautes-Corbières (Aude, Languedoc-Roussillon), la cartographie des unités de paysage, couplée à des photographies, a été utilisée comme outil de reconnaissance des caractères paysagers auprès d'acteurs du développement local. Sur la commune de Lagraulet-du-Gers (Gers, Midi-Pyrénées), différents participants ont été invités à utiliser le photo-reportage pour décrypter le parti d'aménagement d'un lotissement communal et à en discuter le sens et l'intérêt.

<http://developpementdurable.revues.org/8548>

PETR Pays Sud Toulousain, DREAL, CAUE 31

Portraits de paysages version Arize

2015, 46 p.

« Pour promouvoir la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, le PETR du Pays Sud Toulousain édite ce manuel à destination des élus soucieux de paysages et de démarche participative. »

<http://www.caue-mp.fr/espace-ressources/portraits-de-paysages-version-arize/itemid-11.html>

PIEL Laëtitia

Du paysage culturel, patrimoine mondial de l'Unesco, au paysage-cadre de vie : quel dialogue possible par l'intermédiaire des démarches participatives ? L'exemple de Villandry, commune du Val de Loire, patrimoine mondial

Mémoire d'ingénieur Sciences agricoles, Agrocampus Ouest, septembre 2013, 41 p. + ann.

"Le Val de Loire a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 2000, au titre des "paysages culturels". L'obtention du label est une des étapes d'un processus de patrimonialisation qui s'appuie sur un ensemble de contextes évolutifs. Elle est à l'origine de la construction d'une représentation singulière du Val de Loire, basée sur la démonstration de sa "valeur universelle exceptionnelle", et elle implique un engagement à la préservation des caractéristiques paysagères qui fondent cette valeur. Comment cette valeur "officielle" définie à une échelle globale peut-elle s'articuler aux valeurs d'usage locales ? La Mission Val de Loire est organisme qui œuvre à la diffusion de l'inscription et de sa prise en compte dans les politiques d'aménagement. Elle est alors confrontée à une double problématique : celle d'un manque d'appropriation de la "valeur universelle exceptionnelle" dû à l'absence de mobilisation des acteurs locaux du Val de Loire en amont de l'inscription, et celle d'une différence d'échelles d'actions entre la gestion commune du vaste site inscrit et les gestions propres aux différents territoires qu'il recoupe. À travers une expérimentation menée à Villandry, commune du Val de Loire, est étudié le rôle des démarches participatives dans la mise en dialogue du paysage inscrit au patrimoine mondial et du paysage vécu au quotidien. En quoi la participation des usagers à la définition et à la construction d'un projet de territoire permet-elle d'articuler valeur exceptionnelle et valeurs d'usage, en vue d'une gestion durable des paysages, telle est la question soulevée. »

<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00912391>

PLANCHAT Claire

Du paysage aux intentions d'aménagement : usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains : Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)

Thèse de Géographie. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2011, 427 p.

« Dans les documents d'urbanisme, l'espace agricole est souvent considéré selon sa valeur spatiale et foncière en tant qu'espace disponible pour l'urbanisation. Les exploitants et propriétaires de foncier ont-ils les mêmes considérations ? Nous proposons et analysons un dispositif participatif basé sur l'usage de représentations paysagères pour favoriser le dialogue entre porteurs de projets d'aménagement, agriculteurs et propriétaires. Le dispositif que nous avons conçu vise à aider les acteurs à construire leurs intentions d'aménagement vis-à-vis de l'agriculture. Pour ce faire, nous sommes appuyés sur le cas de deux communes européennes francophones, soit deux contextes de procédures d'aménagement différents. Il s'agit de la commune de Billom (France) à travers la mise en oeuvre de son Plan Local d'Urbanisme (2006-2008) et de la commune d'Attert

(Belgique) dans le cadre de la future Charte Paysagère du Parc Naturel Communal (2007-2009). Nous posons l'hypothèse que la mobilisation des représentations paysagères comme support de dialogue entre élus et agriculteurs, à travers un dispositif méthodologique spécifique, permet de révéler leurs intentions d'aménagement (agricoles et urbanistiques). Ce dispositif vise également à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'intégration à la procédure de ces intentions d'aménagement. La complémentarité des applications du dispositif en France et en Belgique nous a permis de construire un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective (IMVP). »

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00845389/>

RAFFIN Fabrice, LUGINBÜHL Antoine, POLLET Olivier

Une approche pluridisciplinaire et pluri-scalaire des dynamiques paysagères du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 24, juin 2016

« Ce texte revient sur la démarche de recherche participative et pluridisciplinaire menée durant trois ans dans le cadre du programme ITTECOP sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Henin Carvin (CAHC) dans le Nord-Pas-de-Calais. Une caractéristique de cette recherche est d'avoir rassemblé une équipe de paysagistes et une de sociologues. La démarche part d'une conception du paysage comme cadre intégrateur de réflexion et d'action et outil capable de faire émerger une action territoriale concertée et durable. Le propos dépasse néanmoins une définition commune et désormais assez consensuelle du paysage comme « construction sociale », en ajoutant une interrogation sur la diversité des acteurs aménageurs, au-delà de l'image erronée de la toute-puissance des acteurs publics et aménageurs légitimes du territoire (ou à l'inverse de leur perte de pouvoir et de la privatisation des espaces urbains au profit des seuls acteurs économiques devenus tout puissants). La démarche scientifique et les données produites servent alors d'éléments de débat dans la phase participative. L'identification de la diversité des acteurs aménageurs (publics, privés, associatifs) et la mise à jour des catégories qu'ils mobilisent dans leurs actions servent de fondement à une interrogation collective sur les dynamiques paysagères que nous observons. »

<http://vertigo.revues.org/17387>

5. Paysages périurbains dégradés

BARDON Adelaïde, NIKOLOVA Téodora, PREDALI Frédérique, ROUSSEAU Amélie, ZEIGER Pauline, MOURIER Camille

Paysages d'entrée dans la métropole francilienne. La mise en exergue d'un territoire identitaire : l'autoroute A1

IAU Ile-de-France, juin 2016, 73 p.

« Cette étude porte sur la perception du paysage depuis l'autoroute A1, axe stratégique emblématique de l'arrivée en Île-de-France en raison de la présence de l'aéroport international de Paris-Charles de Gaulle dans le secteur de Roissy. C'est aussi un axe médiatique, qui fait parler de lui. Aujourd'hui peu valorisé, l'axe pourrait être considérablement amélioré par la mise en scène des paysages traversés. L'objectif est de travailler sur la perception du paysage depuis les axes ferrés et routiers. »

<http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/paysages-dentree-dans-la-metropole-francilienne.html>

BONNET Frédéric

Aménager les territoires ruraux et périurbains

Paris : Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, janvier 2016, 129 p.

« Frédéric Bonnet, architecte, a été chargé par la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, d'une mission sur l'aménagement des territoires ruraux et périurbains (« campagnes urbaines »). S'appuyant sur plus de 80 contributions, provenant d'associations d'élus ou de professionnels, la mission pointe la diversité de ces espaces et appelle à mettre en avant leurs atouts : paysages, ressources naturelles, qualité de vie, coût modéré du foncier, etc. et leurs spécificités, plutôt qu'en cherchant à y reproduire des modèles d'aménagement conçus pour la ville. Pour l'auteur, les territoires ruraux et les campagnes urbaines ont besoin d'un renforcement de la qualité de leurs aménagements. Cela suppose selon lui de renforcer les moyens d'ingénierie publique et privée sur lesquels les élus locaux peuvent s'appuyer, d'améliorer la connaissance et la réflexion sur ces territoires, et d'y favoriser l'expérimentation et l'innovation. »

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000021.pdf>

BOUCHET Louise, TOURNIER Jean-Noël

Campagne métropolitaine, nature vécue et partagée : un voyage les pieds dans l'eau à Villenave d'Ornon

TPFE paysage : ENSAP Bordeaux, 2012, 129 p.

« Analyse paysagère de la commune de Villenave-d'Ornon, au sud de Bordeaux. La rocade, les infrastructures, les zones commerciales et industrielles côtoient le palus, c'est-à-dire les terres marécageuses du bord de Garonne. Projet de paysage, avec la mise en place de chemins, d'un espace naturel partagé, d'une méthode interactive autour de l'île aux Juifs. »

Notice consultable sur le site ArchiRès : <https://www.archires.archi.fr/node/688509>

DAUBNEY Sabine, MOISSET Alexandre

Le patrimoine paysager de Lorient, pour composer la ville demain

TPFE paysage : ENSAP Bordeaux, 2011, 113 p.

« Entre Lorient et Ploemeur, la zone périurbaine butte sur la vallée du Ter, dont le patrimoine

paysager, agricole, végétal et historique est présenté ici. Le projet consiste à mettre cette vallée en valeur, à recréer le fil du ruisseau, à la lier à son environnement et en particulier au quartier de Kervéanec, un grand ensemble des années 1960. »

Notice consultable sur le site ArchiRès : <https://www.archires.archi.fr/node/562625>

DELBAERE Denis, GROUT Catherine (eds)

Paysage, territoire et reconversion

Cahiers thématiques - Architecture et paysage, n°9, 2009, 281 p.

« Actualisant la notion de paysage en tant que référent, valeur ou processus, les démarches de reconversion qui interrogent l'avenir des territoires sont abordées ici sous un triple angle historique, théorique et critique, avec l'examen de projets de reconversion européens, américains et d'Extrême-Orient et une mise en perspective venant des réflexions engagées depuis les années 1980 dans le Nord Pas-de-Calais sur les enjeux de la reconversion territoriale. »

Sommaire détaillé en ligne : <http://www.editions-msh.fr/livre/?>

[GCOI=27351100529270&fa=sommaire](http://www.editions-msh.fr/livre/?GCOI=27351100529270&fa=sommaire)

Pour consulter ce document, contactez le CRDALN

ECOLAN Alice

La place du paysage dans les ZAC

Mémoire d'ingénieur, Agrocampus Ouest, septembre 2015, 61 p.

« Procédure d'aménagement du territoire appréciée pour son caractère souple, et se prêtant particulièrement bien aux projets longs et complexes, la Zone d'Aménagement Concerté a connu un véritable engouement auprès des collectivités. Les ZAC, qui sont pour certaines de véritables pans de villes, peuvent conduire à des programmes, mixtes ou non, de logements, d'activités, de bureaux ou d'équipements publics. Dans une société où la demande de nature et d'espaces publics de qualité se fait ressentir de plus en plus fortement, il apparaît alors crucial de garantir une bonne prise en compte du paysage dans ces projets d'aménagement. Ainsi, ce mémoire s'attachera à répondre à la question suivante : au-delà des considérations environnementales, quelle place est donnée au paysage dans les ZAC ? Tout d'abord, il s'agira de savoir si le paysage est considéré comme un enjeu fondamental du projet, et de déterminer les raisons pouvant conduire à son éviction. Ensuite, l'analyse de projets de bureaux d'études permettra de mettre en évidence deux démarches pouvant conduire à une réelle prise en compte du paysage. La première met en avant le paysage par une approche basée sur le respect de la mémoire des lieux, quand la seconde introduit la notion de paysage-cadre de vie via un processus de concertation. Enfin, la dernière partie a pour objectif de montrer comment il est possible d'améliorer la prise en compte des enjeux paysagers dans les projets de ZAC, par l'analyse critique du projet de la ZAC du Clos du Bocage (44). »

<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01217112>

GUEZ Kristof, JANIN Rami, PERNET Alexis, RECEVEUR Hugo

Clermont au loin. Chronique périurbaine

Cunlhat : Fûdo éditions, 2011, 155 p.

« Ce livre propose de partir d'une lecture du paysage périurbain pour envisager différents modes de projet, d'évolution et de transformation des espaces en cours de métropolisation. Le contexte ici exploré est celui de Pays du Grand Clermont, entré dans une procédure de Scot (Schéma de Cohérence Territoriale). Sous l'impulsion des Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, une équipe composée de paysagistes, d'un architecte et d'un photographe a

silloné ce territoire et propose des modalités pour rendre visible, comprendre le paysage périurbain et agir sur ses formes. »

Cote ALN 04-MORPH02-70622

ROULLET-SUREAU Claire

Quelles réponses au « désordre urbain » en vallée de l'Orge ?

Strates, n°13 "Paysage urbain: genèse, représentations, enjeux contemporains", 2007, mis en ligne le 05 novembre 2008

"Cet article analyse la question des paysages urbains sur un terrain qui associe les problématiques de la grande banlieue parisienne et celles des rivières non domaniales, dont les berges privées ont souvent donné lieu à une urbanisation non maîtrisée. L'absence de projet d'ensemble cohérent sur ces espaces a conduit à un désordre urbain manifeste, c'est-à-dire à une juxtaposition apparemment aléatoire de formes et de fonctions, dont la complexité est poussée à son paroxysme dans les espaces urbains périphériques. Il s'agit donc de comprendre quelles formes ont prises les extensions de la ville dans un contexte de forte croissance urbaine, mais également quels ont été les modes de perception d'un tel territoire et des contraintes qui lui sont associées. L'hypothèse fondatrice tient à la nécessité de mettre en place des outils de gestion de l'espace qui permettent de faire émerger les paysages, non seulement en modifiant la morphologie, mais également en offrant des accès et des clés de lecture. Dans une vallée de ce type, la rivière peut ainsi apparaître comme un moyen de lier et de lire les territoires."

<http://strates.revues.org/6182>

SALANIE Julien, ATHANE Elise, BOURBEILLON Julie, COISNON Thomas, GUYET Thomas, MARSHALL Anaïs, NICOLAS Hervé, OUESLATI Walid, ROUSSELLIERE Damien

PAYTAL – Paysage et étalement urbain : dynamiques physique et culturelle et modélisation. Rapport final. 24 octobre 2014

Angers : Agrocampus Ouest, 2014, 276 p.

« Ce projet propose d'étudier les liens entre l'étalement urbain et l'évolution des paysages. Il s'inscrit pleinement dans une démarche pluridisciplinaire qui vise à coupler des méthodes d'analyse économique (économie urbaine et économétrie), spatiale (géomatique et télédétection) et de perception paysagère (analyses textuelles et sémantiques). En s'appuyant sur des outils informatiques (fouille et classification des données), le projet vise à décrire finement les formes de l'étalement urbain et des dynamiques du paysage. »

http://www.paysage-developpement-durable.fr/IMG/pdf/rapport_final_paytal.pdf

TILLIER Sophie

Des zones dans la plaine de Sarliève : révéler une zone d'activité comme lieu de projets de paysage

TPFE paysage : ENSAP Bordeaux, 2014, 196 p. + 1 livret 28 p.

« Analyse des paysages de l'agglomération de Clermont-Ferrand, avec le constat de lieux aménagés séparés par des zones interstitielles délaissées. Présentation d'éléments forts par le biais de cartes postales faites sur le site de la zone d'activités. Potentialités spatiales et paysagères du site : usage des friches, espaces piétons, production fruitière, meilleur stationnement, nouvelles fonctions urbaines. »

Notice consultable sur le site ArchiRès : <https://www.archires.archi.fr/node/831449>

TOUBLANC Monique, BONIN Sophie, DERIOZ Pierre (dirs)

Paysages des franges urbaines en projet (dossier)

Projets de paysage, n°13, janvier 2016

« Les paysages des franges urbaines en projet » constituent un champ de recherche indissociable des dynamiques d'urbanisation et de métropolisation qui caractérisent la France depuis plusieurs décennies. Les espaces périurbains, longtemps en marge du champ de vision des acteurs fabriquant la ville, sont aujourd'hui regardés de façon plus complexe et polysémique qu'auparavant, à travers l'expression de franges urbaines. La revue Projets de paysage cherche ici à prendre la mesure de ce changement en donnant la parole à des chercheurs mais aussi à des professionnels de l'aménagement œuvrant sur le terrain. Tous ont communiqué au colloque « Paysages des franges urbaines. Décrire, habiter, gouverner » qui s'est tenu à Narbonne au palais des Archevêques du 5 au 7 novembre 2014, en particulier dans l'axe « gouverner » (d'autres supports de valorisation sont prévus pour les autres axes) »

http://www.projetsdepaysage.fr/n_13_paysages_des_franges_urbaines_en_projet

VALETTE, Philippe

La Garonne à Toulouse. Du centre ancien aux communes périurbaines : observation des paysages, évolution et intentionnalités

Noréis « Diversité des Paysages fluviaux », n° 237, 2015/4, pp. 81-100

« Cet article s'intéresse à l'embellissement et à la valorisation des paysages fluviaux urbains et périurbains en observant les paysages garonnais toulousains, du centre ancien jusqu'aux communes périurbaines sud et nord. De nombreuses études sont en cours autour du projet "Grand Parc Garonne" mené par Toulouse Métropole. »

Revue consultable sur demande au CRDALN

6. Ouvrages de référence

AMBROISE Régis, MARCEL Odile

Aménager les paysages de l'après-pétrole

Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 2015, 128 p.

«L'ère des énergies fossiles abondantes et bon marché a favorisé le déploiement des voies rapides et des grands bassins urbains, générant un "paysage en miettes" qui manque de cohésion. Après avoir dressé un bilan de l'existant, cet ouvrage montre comment les démarches paysagères permettent la prise en compte globale des dimensions de l'aménagement et ouvrent la voie à une transition énergétique adaptée à la diversité des territoires. Il dégage les principes qui sous-tendent les démarches paysagères et président à leur mise en oeuvre, puis formule onze propositions pour des territoires durables et harmonieux. »

http://docs.eclm.fr/pdf_livre/375Paysagesaprespetrole.pdf

BONNET Frédéric (dir.)

Atout risques. Des territoires exposés se réinventent

Marseille : Parenthèses, 2016, 173 p. (Coll. Territoires en projet)

« Inondations, incendies, effondrements, explosions industrielles... bien des territoires sont marqués par des aléas naturels ou technologiques qui conditionnent leur développement. Mais ces contraintes sont aussi des ressources, témoins de l'identité fluviale, minière, littorale des lieux. Lorsque le projet de territoire intègre l'aléa comme élément fondateur on s'aperçoit que la difficulté est souvent une chance, un levier de transformation. Les ateliers nationaux ont esquissé ce nouveau regard sur sept sites sensibles avec une équipe d'architectes, urbanistes, paysagistes sous la direction de Frédéric Bonnet (Grand Prix de l'urbanisme 2014): Val de l'Oise, Vallées de Lorraine, Vallées de l'Orne, Vallées de la Fensch, Val de Tours, Val de Marne et Val d'Argens. L'échelle de réflexion change — la nature ne s'arrête pas aux périmètres administratifs—, on identifie mieux les solidarités entre les territoires et leurs vocations, intégrant à la vision urbaine agriculture et milieux naturels. Les solutions pour un habitat ou des activités résilientes moins vulnérables à l'aléa sont architecturales, mais aussi et surtout urbaines et paysagères, à la mesure du quartier et des infrastructures de transport. Penser la ville avec l'aléa nous conduit à être plus inventifs, à proposer des espaces urbains moins génériques, mieux ancrés sur leur sol. Ceci facilite le décroisement des certitudes et des métiers; la règle et le projet collaborent très en amont, les services de l'État apportent leur expertise aux élus, et non plus la seule vision régaliennne. »

Cote 01-AT00-82128

BRINCKERHOFF JACKSON John

A la découverte du paysage vernaculaire. Essai traduit de l'américain

Arles : Actes Sud; Versailles : Ecole Nationale Supérieure du Paysage, 2003, 277 p.

« L'auteur définit tout d'abord le paysage : avant d'être contemplé et apprécié esthétiquement, le paysage est produit et habité par les hommes qui organisent leur cadre d'existence sur Terre selon le principe du bien-être. Il propose ensuite une distinction fondamentale entre le "paysage politique" (produit par le pouvoir) et le "paysage vernaculaire" (fabriqué localement par les habitants) qui révèle deux manières d'aménager l'espace à travers l'histoire. Il observe le devenir des espaces contemporains (parcs publics, habitat mobile, etc.) et y voit de nouvelles formes de la conscience paysagère où habiter ne se confond pas nécessairement avec demeurer. Il montre

également, en évoquant ses souvenirs de la Seconde Guerre mondiale, que l'intérêt pour le paysage est d'abord l'expression d'un attachement pour le monde. »

Cote CDU 57309

BRINCKERHOFF JACKSON John

De la nécessité des ruines et autres sujets

Paris : Editions du Linteau, 2005, 195 p.

« Recueil d'articles et de courts essais rassemblés à la fin de sa vie par John B. Jackson, un des fondateurs des landscape studies américaines, études ethnologiques et poétiques des paysages vernaculaires et traditionnels. Dans ces 9 courts textes ("A l'école des paysages", "Plus proche que l'Eden", "Jardins à déchiffrer / Jardins à contempler", "La découverte de la rue", "Le paysage comme théâtre" ; "La plantation sacrée en Amérique" ; "La nécessité des ruines" ; "La domestication du garage" ; "Comment étudier le paysage", l'auteur applique à des objets souvent anodins et tente de systématiser et de formuler sa méthode d'observation et d'analyse des paysages, fondée sur une phénoménologie des formes, des objets, de leurs articulations et de leurs mutations débouchant sur une interrogation de l'histoire des pratiques sociales et symboliques humaines et de leurs effets sur le paysage.»

Cote CDU 59302

IAU ILE-DE-FRANCE

Le paysage, du projet à la réalité

Les Cahiers de l'IAU, n° 159, septembre 2011

« Ce numéro présente un certain nombre de clés permettant de passer de la connaissance à l'action, en reprenant la notion de projet de paysage telle que développée par plusieurs théoriciens du paysage, parfois dans des sens différents (Sébastien Marot, Pierre Donadieu, Anne Fortier-Kriegel...), de façon complémentaire et non contradictoire. Le projet de paysage donne un caractère visible et concret aux différentes dimensions du territoire – économique, sociale et environnementale – qui composent la démarche de développement durable. Le projet participe ainsi à la territorialisation des politiques publiques et à la redéfinition des modes de gouvernance et conçu dans le but de permettre aux initiatives présentées de faire école, dans l'esprit de la convention européenne du paysage, qui donne une place privilégiée aux paysages du quotidien, favorise l'évaluation des procédures mises en œuvre dans ce domaine par les institutions publiques et les collectivités territoriales, et encourage la négociation et la participation des acteurs, notamment associatifs, à l'amélioration de la qualité des paysages. »

<http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/le-paysage-du-projet-a-la-realite.html>

KROLL Lucien

Tout est paysage

Paris : Sens & Tonka, 2012, 240 p.

« L'auteur, fidèle à sa théorie, poursuit à travers ces textes sa pensée d'une vision humaine et globale du paysage de l'architecture s'opposant à la démonstration du seul objet architectural, qui ne peut plus se soumettre à ses propres fantasmes, comme le prônait le mouvement dit moderne, mais qui, au contraire, se doit de rejoindre son essence : faire habiter, accueillir l'existence des « résidents », et développer les économies durables afin de développer les nouveaux confort « climatiques. »

Consultable à la Cité de l'architecture et du patrimoine :

<http://portaildocumentaire.citechaillot.fr/doc/KOHA/40715/tout-est-paysage-simone-lucien-kroll>

LUGINBUHL Yves

La mise en scène du monde. Construction du paysage européen

Paris : CNRS éditions, 2012, 432 p.

« Articulant histoire, géographie, sociologie et aménagement du territoire, l'auteur retrace l'histoire de la notion de paysage et questionne les enjeux de société qui lui sont liés. Mieux conjuguer qualité de cadre de vie, implications écologiques et usages démocratiques constitue, pour les sociétés européennes, un défi majeur. »

Cote CRDD 20491

MAGER Christophe, MATTHEY Laurent

Le nouveau récit du paysage

Articulo - Journal of Urban Research, Special issue 4, novembre 2013

“ En dépit de sa mort annoncée, le paysage opère, depuis un peu plus de 20 ans, un retour dans la pratique aménagiste. Il existe désormais un consensus pour faire du paysage un objet pertinent de la conduite de projet urbain, notamment en ce qu’il est un élément susceptible d’en assurer la cohérence en l’inscrivant dans la grande échelle aménagiste (trame verte, trame bleue...) et un élément de médiation entre les différents ordres qui instituent l’urbain (nature, organisation, systèmes techniques, etc.). Tout autant une méthode d’analyse qu’une médiation et une modalité d’argumentation ou enfin une modalité d’exécution du projet urbain, le domaine paysager tend à l’extension. Mais où est le paysage quand le paysage est partout ? Le site, le lieu, l’ambiance, l’atmosphère, l’environnement ne sont-ils pas souvent ce dont on est en train de parler quand on parle de paysage ? C’est précisément cette inflation du domaine du paysage que nous avons souhaité interroger au gré de trois axes : celui des configurations sensibles, celui des dispositifs méthodologiques, celui des outils d’urbanisme. »

<http://articulo.revues.org/2319>

MANGIN Karine, LOUBIERE Antoine

Grand Prix national du paysage - À l’échelle du grand territoire

Urbanisme – Hors série n°56, août 2016

« La relance du Grand Prix national du paysage – remis officiellement à l’agence Folléa-Gautier le 18 mai 2016 – prend place dans un plan global d’action pour la reconquête des paysages et de la place de la nature en ville, décidé par Ségolène Royal, ministre de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer, en septembre 2014. Un plan qui renoue avec l’ambition de la loi Paysage adoptée en 1993 à l’initiative de Ségolène Royal, déjà soucieuse de faire du paysage un bien commun. Comme l’affirmera ensuite de manière solennelle la Convention européenne du paysage adoptée en 2000. L’événement du Grand Prix offre l’opportunité de faire le point sur des projets ambitieux et à toutes les échelles – dont témoignait la sélection de la commission technique du Grand Prix, analysée avec le concours d’Ariella Masboungi, Grand Prix de l’urbanisme 2016 [...].Ce numéro hors-série de la revue Urbanisme a été réalisé en partenariat avec la Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du ministère de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer. Il a été conçu en collaboration étroite avec le bureau des paysages et de la publicité au sein de la sous-direction de la qualité du cadre de vie. »

Sommaire en ligne : <https://www.urbanisme.fr/grand-prix-national-du-paysage-a-l-echelle-du-grand-territoire/sommaire-56>

Pour consulter cette revue, contactez le CRDALN

MATTHEY Laurent, GAILLARD David, GALLEZOT Hélène (eds)

Paysage en partage. Sensibilités et mobilisations paysagères dans la conduite de projet urbain

Fondation Braillard Architectes, 2012, 179 p.

« En dépit de sa mort annoncée, le paysage opère depuis une dizaine d'années un retour dans la pratique aménagiste. Il existe en effet un relatif consensus pour faire du paysage un objet pertinent de la conduite de projet urbain, notamment en ce qu'il est un élément susceptible d'en assurer la cohérence en l'inscrivant dans la grande échelle aménagiste (trame verte, trame bleue...) et un élément de médiation entre les différents ordres qui instituent l'urbain (nature, organisation, systèmes techniques, etc.). De fait, cet intérêt pour le paysage tient pour beaucoup à son caractère flou. En matière d'aménagement, la logique du paysage relève en effet de ce que la sociologie des sciences et techniques a appelé des "objets frontières" : objets aux contours incertains qui permettent la rencontre de différents mondes sociaux. Ainsi, le paysage est tout autant une méthode d'analyse qu'une médiation et une modalité d'argumentation. "Faire du paysage" et "faire le paysage", c'est aussi enrôler des ressources (de l'eau, du temps, de la culture, des identités...) pour fonder l'évidence d'une réponse spatiale. De sorte que ce flou institue le paysage comme un analogue de l'espace public, un espace qui organise la rencontre de ce qui est distant (dans le temps, dans l'espace) pour faire société. C'est précisément l'efficacité de cette indécision du paysage qu'appréhendent les textes rassemblés dans ce volume. »

<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:77687>

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE Commissariat Général au Développement Durable

Le paysage. Ouvrages et articles

Bibliographie CRDD, novembre 2012, 24 p.

« Bibliographie a été réalisée par le CRDD dans le cadre du programme de recherche Paysage et Développement durable, mené par la Direction de la Recherche et de l'Innovation du CGDD. »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Bibliog_Paysage_Nov2012_1.pdf